



ASSOCIATION

DES PARENTS D'ELEVES INDEPENDANTS

DE TERNAY

BULLETIN D'INFORMATION

5
2
0
1
1
E
B
R
E
+
S
E
P
T
E
M
B
R
E

ADHERER A L'APEIT

Pourquoi devenir parent adhérent ?

Pour être informé (le plus souvent par email) des décisions prises dans l'organisation de l'école.

Pour donner son avis et faire remonter des souhaits, des difficultés, ...

Notre association est indépendante de toute considération politique ou religieuse. Chacun y est écouté et entendu.



Préparation du bulletin N° 5 par le nouveau bureau de l'APEIT!

Comment adhérer?

Par email : bureau@apeit.fr

Par téléphone pour l'école de Fléviu : Valentine Menard 0950928854 - Cécile Carrié 0478780617

Par téléphone pour l'école des Pierres : Bettina Voirin 0472246762

Cotisation annuelle : 5 Euros/famille.

Rôle des représentants de parents d'élèves?

Les parents qui le souhaitent, peuvent choisir d'être sur la liste de l'APEIT afin d'être élus représentants de parents d'élèves.

Le nombre de représentants de la liste APEIT est au prorata du nombre de voix obtenu par notre liste lors de l'élection de la mi-octobre.

Le représentant est élu pour toute la durée de l'année scolaire.

Le rôle principal d'un représentant élu est de participer activement au conseil d'école (3/an) et de faire le lien entre les parents adhérents, les enseignants, les élèves, le personnel éducatif et les élus municipaux.

**Chaque année le nombre de parents adhérents diminue,
nous avons besoin de VOUS pour participer à la vie
scolaire de nos enfants.**

Adhésion APEIT 2011/2012

Nom:

Prénom:

Adresse postale:

Adresse courriel:

à déposer avec la cotisation dans la boîte aux lettres APEIT ou à rendre en main propre à l'un des membres de l'association

CONSEIL D'ECOLE

Qui y participe ?

Le conseil d'école, présidé par le chef d'établissement est composé:

- Du conseil des maîtres (le directeur de l'école et l'ensemble des professeurs affectés à l'école)
- Du Maire ou de son représentant (chargé des affaires scolaires),
- Des représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.
- Du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles

Assiste de droit aux séances du conseil, l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription.

Peuvent y assister :

- Les personnes chargées des activités sportives et culturelles,
- Les personnes participant aux actions préventives et psychologiques,
- L'équipe médicale scolaire,
- Les agents spécialisés des écoles et des restaurants scolaires.

Rôle du Conseil d'Ecole

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école,

Il est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école.

Il est consulté pour:

- Les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école,
- Les projets d'action éducative
- Les activités périscolaires
- La restauration et l'hygiène scolaire

INFORMATIONS UTILES



Etude surveillée:

- ⇒ Elle est proposée aux enfants du cycle 3 (CE2-CM1-CM2)
 - ⇒ Elle a lieu les lundis et jeudis soirs
- De 16h30 à 16h45 : récréation et goûter fourni par les parents
De 16h45 à 17h45 : étude surveillée
(inscription à la maire de Ternay, Tel: 0472498181)

En cas de besoin, les enfants peuvent basculer à l'accueil périscolaire
(inscription à la maison des 5 espaces, Tel: 0472246052)

Election des représentants de parents d'élèves

**Vendredi
14 octobre 2011**



13h45 à 17h45 aux écoles ou avant cette date par correspondance

Comme l'an passé, l'APEIT a le plaisir d'offrir un livre de bienvenue à chaque nouvel enfant inscrit en petite section !

